



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ON S'ABONNE
 à Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTON, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 LE DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,
 TARN-ET-GARONNE:
 Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
 et se paie d'avance.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
 25 centimes la ligne.
RÉCLAMES
 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors au bureau du Journal
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.
 — Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.

L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
 Cahors, imp. de A. LAYTON rue de
 la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 27 Juin 1868.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 25 juin.....	70 90	104 »»
Du 26	70 70	101 50
Du 27	70 70	104 »»

BULLETIN.

La commission du projet de loi sur les chemins de fer du Midi a présenté, soutenu et maintenu après le rejet du Conseil d'Etat, deux amendements très importants : l'un relatif au rachat du canal du Languedoc; l'autre réclamant un abaissement des tarifs sur le canal latéral à la Garonne. Toute la séance législative, hier, a été consacrée à la discussion de ces deux propositions. Elles ont été rejetées, après des discours substantiels de part et d'autre.

Aujourd'hui, suite de la délibération. M. Poyer-Quertier, examinera à son point de vue la situation financière de la compagnie du Midi.

Une pétition de fabricants et négociants de Roubaix, demandant implicitement la dénonciation des traités de commerce, a fourni au Sénat l'occasion de revenir sur cette question. Les traités de commerce ont été vivement attaqués par le baron Dupin et chaleureusement défendus par l'un de leurs signataires, M. Michel Chevalier. Le Sénat a prononcé l'ordre du jour.

L'arrivée du jeune prince Milan à Belgrade, les acclamations de la foule, l'accueil cordial que lui ont fait les grands dignitaires de l'Etat et les corporations de la bourgeoisie, font présager le maintien de la dynastie des Obrenowitch. Nous nous bornons à signaler cet heureux résultat et à attendre le vote constituant du 2 juillet.

Il y a longtemps, qu'on a annoncé une protestation du Pape contre les lois sur la liberté de conscience et de mariage votées par le Parlement autrichien. Il est à remarquer que, tout en employant des épithètes assez énergiques

pour blâmer les réformes interconfessionnelles, le Souverain-Pontife met en dehors de la question la personne de l'Empereur François-Joseph.

« Les lois votées, ajoute sa S. S. Pie IX, sont hautement répréhensibles, abominables, contraires à la doctrine, aux droits et à la constitution de l'Eglise, au pouvoir du Saint-Siège, au concordat et au droit naturel. Le Pape les condamne et conjure ceux qui les ont proposées et approuvées de se souvenir des peines spirituelles infligées aux envahisseurs des droits de l'Eglise. »

Les journaux anglais contiennent de curieux détails sur le meeting, qui vient d'avoir lieu à l'Hôtel-de-Ville de Londres, au sujet du bill Glstone. A plusieurs reprises, on a vu, sur le bureau de la présidence, des membres de l'Assemblée s'arracher des pancartes ou des papiers, s'injurier, à ce point que pour éviter des voies de fait, on dut recourir à la police. D'après un correspondant, le lord maire aurait été frappé par un individu au moment où il s'efforçait de rétablir l'ordre avant de quitter la salle, un autre forcené aurait cherché à asséner sur la tête de l'abderman sir Rose, un coup de bâton qui, heureusement n'a pas porté. « En un mot, dit le Times, du commencement à la fin, le caractère de ce meeting a été inconvenant et honteux. »

L'Eglise protestante prussienne a, elle aussi, des partisans trop zélés. Dans un récent synode tenu à Berlin, M. Knock, pasteur orthodoxe, a déclaré que, conformément au texte des saintes Ecritures, la terre était immobile et que le soleil accomplissait autour d'elle sa révolution. Cette intervention des rôles planétaires, ce démenti enfantin donné aux règles de la cosmographie, a produit en Prusse une émotion d'autant plus grande que dans certaines sphères du clergé protestant le système de M. Knock est sérieusement admis. Or, comme les règlements des écoles prussiennes accordent aux pasteurs la présidence des conseils communaux et d'instruction primaire, il a paru urgent de réagir contre ces tendances rétrogrades. Plusieurs meetings se sont donc réunis et dans une de ces réunions, l'assemblée a nommé une commission chargée

Il sentit alors sous ses doigts le papier que Marcelle lui avait donné. Il le tira de sa poche et l'ouvrit. Aux premières lignes qu'il déchiffra, dans une demi-obscureté, ses yeux se mouillèrent, puis quelque chose de mauvais passa dans son esprit. Brusquement il déchira la lettre qu'il tenait à la main et en dispersa au loin les morceaux. Le vent les prit et les emporta parmi les bruyères. Bientôt un effort l'arracha de la place où il s'était arrêté, et il s'éloigna à grands pas sans retourner la tête.

XIX.

Un temps Marcelle vécut tranquille dans sa retraite. Elle savait que des jours se passeraient sans qu'elle revît Gaston; mais elle avait l'habitude de son isolement. Elle retourna à la musique et à la lecture. M. de Chervette épiait les changements qui se produisaient en elle, heureux tout à coup si quelque indice lui faisait croire que la guérison était possible. Il était avec elle d'une douceur inappréhensible et d'une prévenance sans borne. Plus de colère, aucun retour sur le passé; un immense regret le consumait. Marcelle acceptait sa présence; il y avait des heures où ils causaient, quelques promenades même les réunissaient.

— Qui sait ? disait alors Henri.
 Quand le mois fut près de sa fin, une certaine agitation s'empara de Marcelle. Il y avait le long des murs du parc, et tout comme au Préau dans un coin peu fréquenté et tout envahi par les broussailles, une cavité dans laquelle M. de Vandelle et madame de Chervette cachaient leur correspondance. Elle s'y rendait tous les jours, et souvent deux ou trois fois par jour. Elle n'y trouvait jamais rien. Etouffée, elle remuait de temps à autre les feuilles mortes amon-

de provoquer une réforme de l'institution des conseils d'enseignement.

La Gazette de Turin, qui se fait trop souvent l'écho de bruits dissonants, prétend que les enrôlements italiens dont on a tant parlé ces jours derniers pourraient bien être faits dans le but d'assister une insurrection polonaise imminente.

Une partie des détachements anglais qui ont servi en Abyssinie, les dragons de la garde et le 33^e régiment, sont arrivés à Portsmouth en Angleterre. Ces troupes ont été reçues avec enthousiasme par une foule immense qui bordait les quais et les remparts des fortifications.

Un incident fort imprévu s'est produit hier soir à la chambre des communes. Lord Elcho, voulait qu'on nommât une commission chargée d'examiner si l'organisation militaire de l'Angleterre n'est pas de beaucoup inférieure à celle de la Prusse et de la France. Le secrétaire d'Etat de la guerre s'est borné, pour toute réponse, à faire l'éloge des volontaires anglais. « L'emploi du système prussien, a-t-il ajouté, n'est pas nécessaire et le peuple britannique y répugnerait. »

Lord Elcho a retiré sa proposition.
 Le journal la Turquie dit, que le gouvernement ottoman est en état de pourvoir, avec ses propres ressources, au paiement des coupons, sans recourir à un emprunt.

Le Sénat italien a commencé le 24 juin, la discussion du projet de loi relatif à l'impôt sur la mouture.

Pour le Bulletin politique : A. LAYTON.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Belgrade 23 juin.
 Le prince Milan est arrivé ce matin à 5 heures, et a été salué par des salves d'artillerie. Une foule immense l'a acclamé et les grands dignitaires de l'Etat ainsi que les corporations de la bourgeoisie l'ont accueilli à son arrivée.

Le prince s'est rendu d'abord à l'Eglise, en passant par les principales rues de la ville, et ensuite au palais du Souverain.

Les élections se sont accomplies avec ordre, et dans un sens favorable au prince.

De nombreuses adresses d'adhésion arrivent de tous côtés. La question du maintien de la dynastie est considérée comme définitivement résolue.

celées au pied du mur et fouillait parmi les buissons. — Ce sera pour demain, se disait-elle. Demain arrivait et il n'y avait rien encore. L'inquiétude la prit, puis, le mois terminé, la fièvre. Certainement, quelque chose était arrivé. Son esprit se perdait dans des conjectures. Les plus tristes étaient celles qu'elle accueillait avec le plus de complaisance. Dans ce silence où elle vivait, comment saurait-elle s'il était mort ? Pourquoi l'avait-elle laissé partir ? Une prière l'aurait retenu.

Un jour, après avoir posé les mains sur son piano, pris un livre et une broderie, rejetés tour à tour, ses yeux tombèrent sur un journal qu'elle déploya négligemment. Deux lignes en traits de feu s'en détachèrent subitement. Ses regards éperdus s'y fixèrent. Elles annonçaient le mariage de M. de Vandelle avec mademoiselle Clémence Bressuire. Vingt fois Marcelle en épela les syllabes, puis le repoussant d'un air de joie :

— Quelle folie !... Est-ce qu'on ne me l'avait pas dit une première fois, et c'était faux ! C'est pour aujourd'hui comme c'était alors !

Elle reprit le journal cependant et le retourna en tous sens; rien que deux lignes. Comment ! pas un détail ! Il lui semblait que le journal n'aurait dû s'occuper que de cet événement.

— Suis-je folle ! ajouta-t-elle, il n'y a que des papotages là-dedans !... Un bavard parle et on imprime ce qu'il dit ! Est-ce que je ne connais pas Gaston ? Qui l'eût empêché de parler s'il ne m'avait plus aimé !

Marcelle mit le journal en pièces et sortit du pavillon où elle l'avait trouvé. Mais les mots cruels qu'elle venait de lire la suivaient partout. Elle en découvrait les caractères dans le feuillage, dans l'eau des bassins, sur le sable des avenues, dans la forme errante des nuages. Le vent lui en répétait les syllabes maudites. Elle courait à la muraille où, près du saut de loup, M. de Vandelle cachait ses lettres.

Bucharest, 24 juin soir.
 Le prince Napoléon a été reçu à la frontière roumaine par le président du ministère, M. Golesco; à Giurgewo, par le consul général de France, M. Mellinet, et à Bucharest même, devant la barrière de la ville, par le Prince Charles, entouré des ministres et de la municipalité.

On a fait passer le Prince sous un arc-de-triomphe. Les rues étaient décorées. S. A. I. est descendue à l'hôtel Hugues. Ce soir, la ville est illuminée. Demain il y aura à Cotrecevie, résidence du prince Charles, fête de nuit dans le jardin en l'honneur du prince.

LE PASSÉ DE LA SERBIE.

C'est le 2 juillet que se réunira à Belgrade, l'assemblée délégataire chargée par la constitution serbe de pourvoir, le cas échéant, à la vacance du trône. Il peut se produire d'ici là maint incident compliceur. Ce ne serait qu'à la continuation des traditions de la Serbie, ainsi qu'on peut s'en convaincre par le résumé ci-après de son histoire contemporaine :

« Les deux branches dynastiques en compétition, les Obrenowitch et le Zemi-Georges, datent du commencement de ce siècle. C'est en 1804 que le premier Czerni (Karageowitch) leva le drapeau de l'indépendance. Ses efforts furent couronnés de succès; en 1809, la Serbie était reconnue par la Sublime-Porte.

Replacée en 1812, grâce à l'influence russe, sous la domination ottomane, la Serbie est de nouveau soulevée par Czerni qui paie de sa tête son entreprise. Dix ans plus tard, en 1826, Milosch est proclamé prince régnant et le divan le reconnaît sous condition de suzeraineté. Cette reconnaissance est affirmée successivement par plusieurs hattis-shéifs et enfin par le traité de 1856, avec garantie d'hérédité au trône dans la famille Obrenowitch.

En 1835, Milosch est renversé par le parti libéral. Son fils aîné, Milane, lui succède; mais étant mort peu de mois après, Michel, son second fils, est déclaré prince. Il ne conserve le pouvoir que jusqu'en 1842, où une nouvelle révolution porte sur le trône Alexandre Petrovitch, petit-fils de Czerni I^{er}. Celui-ci, à son tour, est renversé au profit du vieux Milosch, qui règne jusqu'en 1860, et, à son décès, est remplacé par son fils Michel qui vient d'être assassiné.

On voit par ce rapide et fidèle historique, quelle est la mobilité des attachements du peuple serbe, composé d'environ un million d'âmes. Aussi faut-il, selon nous, faire très-grande part de l'imprévu dans les événements actuels. » Pour extrait : A. Layton.

Bien sûr, il y en avait une. Elle plongea la main dans la cavité; rien. Elle se redressa toute blanche. Si c'était vrai ! Mais comment le savoir ?

— Ah ! mon mari ! fit-elle.

Pour la première fois, elle attendit le retour d'Henri avec impatience. Il ne revint que tard. Elle composa son visage et fut à sa rencontre. Elle n'avait qu'une question, qu'un mot sur les lèvres; mais il fallait attendre, la prudence le voulait. Sa voix d'ailleurs était mal assurée. Après le dîner, et assise dans l'ombre, la tête sur un ouvrage d'aiguille :

— A propos, dit-elle, j'ai lu dans un journal que M. de Vandelle venait de se marier avec une jeune personne dont le nom m'échappe... Qu'en savez-vous ?

— M. de Vandelle ? Je ne vous l'ai donc pas dit ? Rien de plus vrai.

Le froid de la mort passa sur le visage de Marcelle.

— Ah ! fit-elle.

— Il a épousé mademoiselle Bressuire, la fille d'un négociant qu'on dit fort riche. J'ai reçu un billet de faire part.

— Vous l'avez ?

— Je ne sais pas. J'ai rapporté beaucoup de papiers de Paris... Ils sont là dans ce portefeuille... Et, tenez, le voici !

M. de Chervette tendit une longue lettre à Marcelle, qui l'ouvrit. Elle était datée de Tournan. Il y avait huit jours que Gaston était marié. Elle eut au cœur une contraction qui faillit la faire crier. Elle y porta les deux mains. La lettre tomba.

— Le lâche ! murmura-t-elle.

Marcelle passa la nuit debout. Elle avait la tête en feu, les paupières brûlantes. Elle eut donné tout au monde pour pleurer. Le flot des larmes s'amaissa en elle. Elle n'apercevait que cendre et poussière autour d'elle. Au point du jour, harassée, elle écrivit ces quelques mots à madame Estourmel :

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

23 du 27 Juin 1868.

MARCELLE

PAR

AMÉDÉE ACHARD.

XVIII. — (Suite).

— Un reproche ! Dieu ! Est-ce que je ne sais pas que vous souffrez autant que moi !... Mais les hommes ont un orgueil qui les soutient. Ils mettent leur amour-propre à ne pas laisser voir leurs blessures... Moi, je pleure !

Un quart d'heure après, Gaston avait quitté Buc. Quand il fut à quelque distance du pavillon, il se retourna. Il voyait au sommet du plateau les murs du parc, et, par dessus, le faite des arbres qui se profilaient en noir sur l'horizon. La soirée était claire. Gaston laissait une part de sa vie dans cette solitude, il s'appuya au tronc d'un chêne et regarda autour de lui ces paysages qu'ils ne devait plus revoir, comme s'il eût voulu en emporter l'ineffaçable image ; un sentiment d'amertume gonflait son cœur.

— Pourquoi me suis-je mis à l'aimer ! se dit-il.

La reproduction est interdite.

NOUVELLES DE ROME.

L'anniversaire du couronnement de S. S. Pie IX a été célébré, à Rome et dans tous les états de l'Eglise, avec une grande solennité. Une lettre de Civita-Vecchia rend ainsi compte de la fête donnée, à cette occasion, par le général Dumont, chef du corps expéditionnaire français :

« Les officiers des garnisons française et pontificale de la ville, le préfet de la province, Mgr Scapitta, l'évêque Mgr Bisloti, les autorités locales, le corps consulaire, les officiers des deux avisos français le *Phénix* et l'*Actif* et de la corvette autrichienne le *Greif* et bon nombre de dames ont assisté à cette fête. La population, attirée par la musique du 35^e et par le coup d'œil des feux de bengale et des lanternes vénitiennes, s'y est portée en foule. Le général a porté un toast à Pie IX, à ce vénérable pontife que l'Empereur et la France couvrent de leur protection. »

« Mgr Scapita a répondu en français :

« Je propose de boire à la santé et à la prospérité de l'Empereur Napoléon III, du puissant souverain de la noble et généreuse nation française, qui, en protégeant le trône pontifical, par le prestige de sa puissance et la valeur de ses troupes, a rendu et rend le plus grand service, non seulement à la cause de la religion, mais encore à celle de l'ordre, du bien-être et du vrai progrès de la société. »

« Après le départ des ecclésiastiques, les danses ont commencé et se sont prolongées jusqu'à l'aube. »

« Les principales villes de l'Etat du Pape célèbrent l'un ou l'autre anniversaire par des réjouissances officielles. »

Le *Journal de Rome* annonce ensuite que le Pape, à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement, a fait remise, sous certaines réserves, des peines portées contre les individus qui ont pris part à l'invasion de 1867, et qu'il a récompensé ceux qui ont soutenu les droits et l'autorité légitimes. Il a aussi réduit les peines des détenus à temps pour crimes non infamants.

Pour extrait : A. Layton.

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

La protestation du prince Kara Géorgewitch que les feuilles serbes avaient accusé d'être l'instigateur du meurtre du prince Michel suggère au *Constitutionnel* les considérations suivantes :

On doit souhaiter, dans l'intérêt de la dignité de la presse de tous les pays, écrit M. Edouard Simon, que les journaux cessent de se faire les organes des rancunes de parti. Que d'accusations n'ont pas été articulées à propos du crime de Belgrade ! Les uns ont accusé l'Autriche, les autres la Russie, d'autres encore tel ou tel prétendant. Il est vraiment regrettable que des attaques aussi graves soient lancées avec tant de légèreté par des journaux qui ont mission d'éclairer l'opinion et non pas de la passionner. »

FRANCE.

La France, tout en constatant que le sentiment d'indignation, excité par l'assassinat du prince Michel, ne s'est point atténué ; croit devoir constater également que les journaux et les correspondances de l'étranger commencent

« Viens, le désespoir me ronge, la folie me prend. » Elise accourut. Le visage de Marcelle lui fit peur. D'une main violente, madame de Chervette lui présenta tout ouvert le billet de faire part.

— Ah ! tu sais donc ?... s'écria madame Estourmel.

— Et toi, tu le savais ?

— Il y a quinze jours qu'on m'a tout appris. Je connais la famille Bressuire, avec laquelle M. Estourmel est en relations d'affaires. On n'a rien dit jusqu'à la dernière heure. Quand j'ai su que le mariage était une affaire décidée, j'ai tremblé de la tête aux pieds.

— Si tu connais la famille Bressuire, tu connais mademoiselle Bressuire, alors ?

— Oui, pourquoi ?

— C'est que, moi aussi, je veux la connaître.

— Toi !... dans quel but ?

— Est-ce que je le sais !... j'ai des flammes au dedans de moi.

— Mais tu n'avais donc ni doute ni soupçon ?

— Rien. Je vivais dans un rêve... J'avais mis toute ma vie dans cet amour. Je pensais qu'il me ressemblait... La dernière fois que je l'ai vu, il m'a dit qu'il partait pour un voyage... moi je l'ai cru.

— Est-ce que tu ne peux pas l'oublier ?

Marcelle secoua la tête :

— C'est une lâcheté, mais je l'aime.

Marcelle joignit les mains, et d'une voix désespérée :

— Tiens ! reprit-elle, je souffre tant que si je croyais que M. de Chervette me tuât du coup, je lui dirais la vérité.

Le regard de Marcelle fit peur à madame Estourmel. Elle se jeta à son cou.

— Mais tu n'as pas vingt-cinq ans, s'écria-t-elle, reviens à toi... Ton mari t'adore... Ne regarde plus en arrière... Est-ce que tu veux donner ton cœur en pâture éternellement à un homme qui ne te méritait

à parler de symptômes de mécontentements en Serbie. « Les Serbes, dit-on, poursuit M. Pradier-Fodéré, reprocheraient au gouvernement provisoire la mise du pays en état de siège ; et considéreraient comme un moyen de pression sur l'Assemblée qui doit se réunir, la mobilisation de l'armée. Les journaux de Saint-Petersbourg, de leur côté, recommandent la candidature du prince Montenegro, qui appartient à la famille des Petrovitch : Ces différents symptômes, il faut bien en convenir, signalent une situation moins rassurante que ne l'avaient fait pressentir les premières nouvelles de Belgrade. Toutefois, nous avons la ferme espérance que l'accord entre les puissances garantira la solution de cette crise, qui aurait pu prendre un certain caractère de gravité dans l'état présent de l'Europe ; si les puissances occidentales n'avaient pas un égal intérêt à en conjurer les dangers. »

DÉBATS.

Faisant allusion aux craintes exprimées par M. de Maupas, lors de la discussion de la loi sur le droit de réunion, le *Journal des Débats* émet cette opinion que peut-être les conservateurs, à force de voir le gouvernement penser et agir pour eux, les protéger les défendre en toute occasion, et particulièrement devant le corps électoral, se sont énervés dans les délices d'une situation trop commode : « S'il en est ainsi, ajoute M. David, ils devraient se féliciter plus que personnes des nouvelles lois sur la presse et le droit de réunion qui leur déplaisent tant. Ces lois leur apporteront un stimulant salutaire, elles les réveilleront de leur long sommeil, et peut-être un jour, après les avoir maudites, reconnaîtront-ils, les ingrats, que cet à elles qu'ils auront dû leur rajeunissement et leur salut. »

MONDE.

On lit dans le *Monde* :

En ce temps de profession de foi électorale le programme d'un candidat à la présidence des Etats-Unis est utile à méditer. Ici, le candidat est un général. En Europe se serait un titre recherché. En Amérique, c'est une cause de défaveur. Les américains aiment la paix. Ils craignent toujours qu'un homme de guerre ne veuille montrer ses talents. Aussi le général Grant, ne parle-t-il pas des siens. Il promet des économies et la paix, rien de plus. Sur les autres questions, poursuit M. Ravalet, le candidat présidentiel n'a pas de système arrêté, pas de parti pris. Il déclare qu'il n'en doit pas avoir. « Dans des temps comme celui-ci, dit-il, il est impossible, ou du moins déplacé de tracer un programme politique et de s'engager à le maintenir, qu'il soit bon ou mauvais durant une administration de quatre années. Des questions politiques nouvelles, imprévues surgissent tous les jours, les opinions politiques sur les questions anciennes changent constamment, et un fonctionnaire doit rester libre d'exécuter la volonté du peuple. »

Il est impossible de flatter plus habilement la passion dominante des américains, qui est de gouverner leur gouvernement et de traiter leur président en premier sujet.

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

L'Empereur, assure-t-on, se rendra du 12 au 15 juillet à Plombières ; il y séjournerait,

pas !... Elise lui dit les choses les meilleures que la plus tendre amitié peut inspirer, l'embrassant, la suppliant : faisant appel à son courage, à sa résignation... Marcelle resta inerte dans ses bras, le visage contracté, les yeux mornes.

— Je te dis que je veux le voir et que je lui parlerai ! dit-elle enfin.

— Tu oublies donc que tu ne peux pas sortir d'ici ?

— N'est-ce que cela ? M. de Chervette n'attend qu'un mot pour me ramener à Paris... Va ! j'y serai bientôt.

— Eh bien ! dit Elise, puisque tu n'es plus en état de rien entendre, je ferai que tu voudras... Je m'arrangerai pour que tu rencontres chez moi M. de Vandelle et sa femme... Elle est bonne et douce, mais lui, il ne sait pas combien je le hais ! En attendant, je reste ici... M. Estourmel s'arrangera comme il voudra... Quand l'amitié a épuisé les conseils, elle n'a plus d'autre ressource que le dévouement... Mais, par exemple, je te défends de parler à M. de Chervette de tout cela.

Elise expédia une dépêche à Paris et s'installa à Buc où M. de Chervette fut charmé de la trouver. Il y voyait un bon signe. Le lendemain, en effet, Marcelle parut plus gaie. Elle laissa tomber le nom de M. Daubersac dans la conversation et manifesta le désir de causer avec lui. Elle parla de Paris avec une certaine animation et demanda ce qui s'y passait.

— Si tu donnes une fête, invite-moi, dit-elle à Elise.

Henri, dans un élan de joie, embrassa les mains de Marcelle. Il partit le lendemain de bonne heure pour Paris dans l'intention d'en ramener M. Daubersac. Restée en tête-à-tête avec Marcelle, Elise la supplia de ne rien précipiter.

— Ta résolution est bonne ; je crois que le spectacle du monde et le mouvement te feront du bien,

pendant un mois environ, de manière à se trouver au camp de Châlons pour la fête nationale du 15 août.

— On écrit de Turin :

Les prisonniers du roi Théodore sont arrivés à Florence, par la voie de Brindes. Ils retournent en Angleterre en traversant la France.

— Le gouvernement italien et le gouvernement danois, viennent d'adhérer à la proposition du cabinet de Saint-Petersbourg, tendant à proscrire dans les armes l'usage des balles explosibles. A quand la Prusse ?

— On lit dans un journal : « Belles moissons, bon vin, gibier abondant ; 1868 s'annonce décidément comme une année de Cocagne. Qu'elle soit la bien venue ! »

— Une correspondance de Rome, confirme ainsi la démarche étrange faite par Juarez auprès de S. S. Pie IX :

« Juarez, vient d'adresser une lettre autographe au Pape. Il y déplore les différends qui avaient éclaté entre le Saint-Siège et son gouvernement ; il déclare que la ligne de conduite qu'il a tenue envers l'église et ses ministres lui avait été imposée par la pression des événements ; qu'aujourd'hui, que la situation est totalement changée il s'empresse de rendre à l'Eglise sa liberté et ses privilèges ; qu'il supplie le Saint-Père de lui envoyer des évêques qu'il promet d'accueillir avec la plus grande faveur et la plus vive reconnaissance. Il termine sa lettre en implorant la bénédiction de Sa Sainteté pour le Mexique et pour lui-même. »

— Il a été exposé ce matin au carré de la halle de Paris, un sac de farine provenant de la moisson de 1868. A côté se trouvait un sac de froment semblable à celui qui a donné cette farine, qui est de qualité supérieure. Le grain, un peu sec est allongé, doit peser ce 75 à 76 kil. l'hectolitre. Il a été récolté sur le domaine Romien, aux environs d'Arles.

Farine et blé ont été achetés par M. Hédé, le boulanger de l'Empereur, rue Montmartre.

— Le Père Hyacinthe, qui a passé le mois de mai à visiter une partie de l'Italie, vient de rentrer dans sa modeste retraite de Passy, ou il se repose de ses fatigues en songeant aux conférences de Notre-Dame.

Pour extrait : A. Layton.

Correspondance Parisienne

Paris, le 23 juin 1868.

Décidément la discussion du budget doit commencer lundi 29 juin. Hier, à l'ouverture de la séance du Corps législatif, M. Emile Pereire est monté à la tribune pour déclarer au nom de son frère, M. Isaac Pereire et au sien, que, persistant dans la résolution de ne pas prendre part à la discussion des lois concernant les compagnies dont ils font partie, ils donneraient leur démission d'administrateurs de la compagnie transatlantique afin de pouvoir refuser avec plus de liberté toutes les allégations produites dans la discussion contre la compagnie et contre eux. Cette détermination a paru être favorablement accueillie par la Chambre.

Les débats des chemins de fer du midi ont commencé. Les conventions avec les compagnies d'Orléans et du Nord viendront immédiatement après.

Le rapport de la loi qui abroge l'art. 1781 du Code Napoléon sera fait par M. Mathieu et non par M. Jules Simon ainsi que l'avaient annoncé plusieurs journaux.

De Fontainebleau nous recevons toujours à Paris de nombreuses lettres que je puis vous résumer : La Cour mène la vie de famille et sort chaque jour pour faire des excursions dans les environs ou dans

lui dit-elle, mais tu ne me sembles pas encore assez maîtresse de toi pour le supporter. La transition serait trop brusque, tu aurais le vertige. Tu a les nerfs si tendus que le moindre choc peut les briser. A ta place, moi, je voyagerais, et dans six mois, un an, plus calme, raffermie, j'affronterais Paris.

— A ma place, tu ferais comme moi, car à ma place tu sentirais comme je sens.

Madame Estourmel fit un geste négatif, alors Marcelle lui serrant la main avec énergie :

— Peux-tu calculer la somme de courage que ces longs jours de solitude et de passion ont amassés en moi ? reprit-elle. Je me suis habituée à tout concentrer, à tout ensevelir. Ce courage je le dépenserai peut-être en quelques heures, mais je l'aurai vu, lui, Gaston !

Les deux amies firent quelques pas en silence.

— Te rappelles-tu le jour, reprit Marcelle, où tu m'as dit : Prends garde ! Et demain ? et après-demain ? Demain est venu ; il est plus terrible encore que tu ne le redoutais... Remercie M. Estourmel qui t'a mise à l'abri de pareilles tortures.

— A ton tour, réponds. Au prix de tortures semblables, recommencerais-tu ?

Marcelle réfléchit.

— Peut-être, reprit-elle.

— Ah ! les hommes ont raison ! il y a un grain de folie chez nous toutes, dit Elise.

M. Daubersac, retenu par une consultation, ne put se rendre à Buc que vers la fin de la semaine. Il dina entre Marcelle, Elise et M. de Chervette. La conversation effleura les sujets dont il était de mode de parler en ce moment. Le rire de Marcelle réjouissait M. de Chervette, dont les regards semblaient dire au médecin : « Vous voyez, c'est fini, bien fini ! »

Quand le docteur eut savouré en gourmet une tasse de café que Marcelle voulut préparer elle-même, il la suivit sur une terrasse que bordait une rangée de vieux tilleuls. Une fois hors de la portée de la

la forêt. Ces sorties faites alternativement à cheval ou en voiture ont lieu, soit le matin de bonne heure, soit le soir après la grande chaleur. La journée se passe presque complètement dans le musée chinois qui ouvre sur le jardin anglais à portée de la grande pièce d'eau où se trouve la flotille de plaisance. Un tir au pistolet a été installé dans le jardin anglais pour le Prince Impérial. Les filles de la duchesse d'Albe et leur frère le duc de Huescar sont toujours au Palais.

Le domaine de Châteaufort n'est pas facile à vendre. L'enchère sur 4,500,000 de mise à prix n'a pu être faite à la dernière audience des criées du tribunal de la Seine. Cette vente est renvoyée au 4 août prochain.

Les nouvelles de l'extérieur se résument à celles-ci : Le gouvernement provisoire de Belgrave a des preuves irréfutables contre les agents d'une conspiration à la suite de laquelle le prince Michel a été assassiné. Les personnes arrêtées ont fait des aveux complets. Le procès se poursuit.

La Porte et les puissances garantes laissent au peuple Serbe la plus entière liberté pour donner au prince Michel un successeur issu du choix populaire.

Avant hier, à Rome, on a célébré le 25^e anniversaire du pontificat de Pie IX. Le Saint Père sera le cinquième pontife qui, depuis l'institution de la Papauté aura occupé le trône de St-Pierre pendant un quart de siècle.

Les fêtes ont été magnifiques dans la ville éternelle.

De Haïti on apprend que le 27 mai le président Salnave a mis en déroute les rebelles du Sud, après un rude combat à Bizoton. Le même jour il battait les Cacos et les chassait de Pétionville.

Enfin à Paris nous attendons la reine de Mohéli des îles Comores qui, sous Louis Philippe, reçut une éducation française. Elle est déjà arrivée à Suez par un navire anglais.

L'orage a enfin rafraîchi la température. Nous respirons mieux depuis trois jours et je pense que la France entière aura éprouvé — surtout l'agriculture — la bienfaisante influence de la pluie. Plus rien de nouveau dans la politique, dans les affaires ou dans ce Paris

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Vinicole

Correspondances des Départements.

Puy-l'Evêque (Lot), 22 juin. — L'état de la vigne est des plus satisfaisants ; la floraison est terminée, et cette phase a été favorisée par un temps magnifique. La récolte promet non-seulement d'être très-abondante, mais encore la qualité, présume-t-on, en sera supérieure.

L'épamprage est terminé, ainsi que le dernier labour.

Un tiers environ de la dernière récolte se trouve encore entre les mains du récoltant.

Angers (Maine-et-Loire), 22 juin. — La floraison de la vigne s'est effectuée chez nous dans d'excellentes conditions, et sa précocité donne bon espoir pour la qualité de la vendange prochaine. Les grappes ont bel aspect et sont assez nombreuses pour promettre une quantité au-dessus de la récolte moyenne, surtout si aucun contre-temps ne vient amoindrir ces apparences.

Nos vins de la dernière récolte, de toutes qualités, ont continué à se vendre avec entrain et à des prix élevés. Il en a été à peu près de même des vins rouges dont les qualités supérieures se placent toujours avec une faveur de plus en plus marquée.

Fitou (Aude), 22 juin. — Depuis mon dernier bulletin, la position de notre vignoble n'a pas changé ; une sécheresse sans fin accable nos vignes ; nous n'avons pas encore en ce qu'on peut dire un orage qui nous ait donné une demi-heure d'eau, aussi beaucoup de vignes n'ont végété que d'une longueur de 10 centimètres environ. On trouve en quantité des souches

voix : — Vous savez, dit-il que je vous trouve plus malade qu'autrefois et plus voisine du mal que vous n'aviez pas alors ?

— C'est possible, répliqua Marcelle ; mais ce que j'étais alors, je ne veux plus le paraître à présent.

— Mon enfant, vous ne m'aviez rien dit jamais, en revanche j'ai pu devenir bien des choses. C'est dans les habitudes de ma profession et de mon caractère. Vous traverserez une crise violente où vous pouvez laisser la raison.

— En serai-je plus malheureuse ?

— C'est une question dont personne ne peut être juge, ni vous ni moi... mais j'ai dû vous prévenir.

— Eh bien ! votre devoir est accompli.

— Oui, oui, reprit le docteur d'une voix lente et comme s'il se fût parlé à lui-même, je connais ces sortes de frénésies morales, dont rien ne peut maîtriser la violence. Vous éprouvez ce besoin âpre de souffrance qui saisit impérieusement les âmes ulcérées. Vous voulez aviver votre blessure, enfoncer plus avant le couteau dans la plaie, l'y retourner et vous repaître des déchirures que vous subirez... En supporterez-vous longtemps le supplice ? Tout le problème est là.

— J'en accepte les conséquences. D'ailleurs pensez-vous qu'ici, et rongée toute vivante par les furies du désespoir et de la jalousie, je les supporterai mieux ?... Je m'étudie, et à vous parler franchement comme s'il s'agissait d'une étrangère, je ne le crois pas.

M. Daubersac prit les mains de Marcelle d'un air de pitié.

(La suite au prochain numéro).

LE TOUR DU MONDE

Sommaire de la 434^e livraison.

Rome, par M. François Wey, 1864-1868. — Texte et dessins inédits.

mortes; aux terrains vers, les vignes y sont plus jolies, sans être cependant bien satisfaisantes. Un vent du Nord violent a soufflé une quinzaine, a arrêté la pousse et a maltraité le raisin jusqu'à le dépouiller de la moitié des grains.

Tout est vu aujourd'hui, 68 amènera une des plus tristes récoltes; en comptant sur quelques futurs orages, nous n'aurons pas même une demi-récolte.

Il reste encore des vins de belle qualité à vendre; les détenteurs tiennent bon les prix de 29 à 30 fr. l'hectolitre. Les affaires sont fort calmes.

Gigean (Hérault), 22 juin. — La vigne est toujours dans le même état, nous commençons la troisième façon et le second soufrage est déjà fait. La sécheresse continue toujours son cours et nous avons de très-fortes chaleurs; les travailleurs sont obligés de commencer leurs journées de très-grand matin, et vers les dix ou onze heures, ils rentrent chez eux pour éviter la chaleur de toute la journée et ensuite pour éviter aussi de brûler le raisin.

Les affaires sont toujours calmes sur la place de Cette; cependant un négociant de cette ville a traité, sur la fin de la semaine dernière, une partie de vin de 500 muids, situés à une campagne du côté de Montpellier, nommé la Pailade.

Issoudun (Indre), 21 juin. — Nos 7,000 hectares de vignes offrent aujourd'hui un aspect des plus satisfaisants: peu ou point d'oïdium. La floraison s'est accomplie dans d'excellentes conditions. Les gelées d'octobre et d'hiver n'ont point eu d'action sur l'évolution des bourgeons. Le raisin s'attache partout très-bien, et n'était le gribouri qui fait des siennes, nous nous tiendrions pour satisfaits, non pas absolument tous, car la grêle a touché rudement, il y a quelques semaines un certain nombre de nos vignobles. En 1822, l'on a vendangé ici vers la fin du mois d'août; d'aucuns croient qu'il pourrait bien en être de même cette année.

Narbonne (Aube), 22 juin. — Nous devons à la vérité de constater que, si l'état des vignobles dans l'intérieur excite des transports d'enthousiasme chez tous ceux qui acceptent de confiance les avis intéressés d'acheteurs à la baisse, il n'en est pas de même de nos viticulteurs qui se préoccupent avant tout de ce dont ils pourront se rendre compte et qui n'acceptent les mêmes avis que sous bénéfice d'inventaire.

Nous l'avons déjà dit, nous le répétons, l'apparence de la prochaine récolte est mauvaise; la sécheresse la plus désolante persiste et menace de tout compromettre. Nous avons, dans notre dernier bulletin, parlé de la *Pyrale*. Les renseignements que nous avons permis de dire que les ravages de cet insecte ont pris, dans ces derniers temps, de très-grandes proportions.

Nîmes (Gard), 22 juin. — La vigne est on ne peut plus belle; on espère une très-bonne récolte.

La seconde culture est donnée, ainsi que le premier soufrage.

La qualité des vins de 1857 est supérieure à l'année précédente. Il reste peu à vendre.

Nous avons de fortes chaleurs, cependant la vigne ne souffre pas de la sécheresse, elle est bien verte et pousse avec vigueur.

La ville de Nîmes est sans eau; la magnifique fontaine romaine ne coule plus et la plupart des puits sont taris.

Pau (Basses-pyrénées), 21 juin. — La vigne est magnifique dans nos contrées, la floraison s'est opérée dans les meilleures conditions, et ce n'est que sur quelques plants fatalement prédestinés que l'oïdium a fait une faible apparition, tout fait présager une récolte très-abondante et d'excellente qualité, si la chaleur continue.

(Extrait du *Moniteur Vinicole*).

Actualité

Beaucoup de personnes, par suite d'un préjugé ridicule, s'imaginent que l'usage des fruits est nuisible à la santé. C'est une erreur d'autant plus grande que les fruits constituent au contraire, une alimentation saine et nutritive et qui convient à tous les âges. Ils présentent une nourriture légère, digestive, rafraîchissante et produisent un chyle très favorable aux différentes fonctions du corps.

Pour que l'effet des fruits soit utile à la santé il faut les choisir murs et de bonne qualité. Quand ils sont verts, ils peuvent occasionner des relâchements. Les personnes délicates et celles qui ont ordinairement des digestions laborieuses, doivent surtout s'abstenir des fruits qui ne sont pas dans leur entière maturité.

Il faut éviter de manger des fruits après un copieux repas. Pour les constitutions faibles il est même dangereux d'en user quand l'estomac se trouve chargé de viandes ou d'autres aliments.

Une erreur populaire, qu'il est également

nécessaire de détruire, est celle qui consiste à croire que les fruits peuvent causer la dysenterie. Tissot a démontré, après une longue expérience, que les fruits, au contraire, guérissent de cette maladie.

Parmi les fruits que l'on peut consommer, en quantité, sans être incommodé, nous citerons les cerises, les groseilles et les raisins.

La cerise est un fruit sucré très-nourrissant. Tout le monde connaît ses nombreux emplois dans l'économie domestique: confitures, compotes, sirops et liqueurs de table, comme le kirch, le marasquin, le ratafia. Les cerises conviennent surtout aux tempéraments bilieux.

La fraise contient un suc légèrement acide et est diurétique.

Les fraises conviennent à tout le monde, surtout aux personnes bilieuses et sanguines. Cependant, celles qui ont un estomac délicat, ne doivent pas en faire un usage trop fréquent parce qu'elles procurent ce qu'on appelle « un froid » qui est nuisible à la santé. On remédie facilement à cet inconvénient en les assaisonnant avec du vin blanc ou rouge auquel on ajoute du sucre.

D'après Linné, les fraises préviendraient les accès de goutte et seraient employées efficacement dans la gavelle.

En résumé, la plupart des fruits, mangés avec du pain, constituent un aliment très-hygiénique qui entretient la digestion, allège l'intelligence et évite bien des indispositions qui, comme on le sait, proviennent presque toutes de l'estomac.

BAB.

(Evénement Illustré).

CALENDRIER DU LOT.

DA	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
28	Diman.	s Léon II, v-j	
29	Lundi.	ss Pierre et P.	Soturac, Grézels.
30	Mardi.	Comm s Paul.	Gigouzac, Montcuq, Promilhans, Gourdon, Cramat.
1	Mercur.	oct. de s J.-B.	Cahors, Puy-l'Evêque, Rouquayroux, Vayrac.

P. L. le 5, à 7 h. 4 du matin.
 D. Q. le 13, à 10 h. 23 du matin.
 N. L. le 20, à 2 h. 54 du soir.
 P. Q. le 27, à 6 h. 0 du matin.

Chronique locale.

Mercredi soir, les feux traditionnels de la Saint-Jean ont été allumés sur plusieurs points de la ville. Une foule de curieux se pressait autour des bûchers improvisés. Les faubourgs avaient fait comme la ville.

Une bienfaisante pluie est venue ces jours derniers en aide à nos légumes que la sécheresse contrariait déjà beaucoup. Le regain va vigoureusement repousser et compensera ce que la récolte du foin laisse à désirer.

La vigne est magnifique. On s'accorde partout à dire que la récolte sera bonne sous tous les rapports.

Mercredi dernier, la police a fait abattre, à Cahors, un chien errant qui paraissait atteint d'hydrophobie. En parcourant la ville, ce chien en avait mordu d'autres qui ont été également abattus.

Mardi, 23, le jeune B... a été mordu par la chienne du sieur X...; par précaution, les morsures ont été cautérisées.

M. le Commissaire de police vient de prendre la louable mesure d'obliger les propriétaires à tenir leurs chiens en laisse. Les contrevenants seront poursuivis. Les chiens errants seront immédiatement abattus.

On nous écrit de Montfaucon :

Monsieur le Directeur,

Je viens de lire avec intérêt les quelques lignes que vous consacrez, dans votre n° du 20, à appeler l'attention de vos lecteurs sur la question de *Mursins*, comme vous l'écrivez, ou mieux *Murcins*, comme je me rappelle l'avoir vu écrit. Il me semble qu'il vaudrait encore mieux écrire *Murceint*, *Murcinctum*; et voici mes raisons :

Soit par ignorance des noms propres en langue celtique, soit par répugnance pour cette même langue, les Romains donnaient d'ordinaire aux villes et aux bourgs des Gaules, un nom tiré de ce qui, dans leur aspect leur site ou leurs alentours, les frappait le plus. Ainsi *Avaricum* (aujourd'hui Bourges), de l'Avara (l'Yvre), qui l'arrose, et cent autres du même genre. Peu importent les diverses manières de les écrire.

D'après la description des ruines de Mursins, que j'ai entendue de la bouche même d'un conaisseur très-sérieux, il est impossible de ne pas reconnaître en elles les débris imposants d'un oppidum gaulois. Au besoin, le seul chapitre XXIII du liv. VII. Des Commentaires. serait plus que suffisant pour convaincre les plus incrédules. Le voici. Je ne le traduit pas par la raison bien simple qu'une traduction n'est pas un texte, et pour qu'on ne puisse pas m'accuser de l'avoir torturé pour y voir ce qui peut-être ne s'y trouve pas.

« Muri sunt autem omnes Gallici hâc ferè formâ. »

« Trabes directæ perpetuæ in longitudinem, paribus intervallis distantes inter se binos pedes, in solo collocantur; hæ revenciantur introrsus et multo aggerè vestiuntur. Ea autem, quæ diximus, intervalla grandibus in fronte saxis effarciuntur. »

« His collocatis et coagmentatis alius insuper ordo adjicitur, ut idem illud intervallum servetur, neque inter se contingant trabes, sed paribus intervallis spatii, singulæ singulis saxis interjectis, arctè contineantur. Sic deinceps omne opus con-textitur, dum justa muri altitudo expleatur. Hoc quum in speciem varietatemque opus deforme non est, alternis trabibus ac saxis, quæ relictiis lineis suos ordines servant; tum ad utilitatem et defensionem urbium summam habet opportunitatem; quod et ab incendio lapis et ab ariete materia defendit, quæ, perpetuis trabibus pedes quadratè genis plerumque introrsus revincta, neque per-rumpi neque distrahi potest. »

Toute cette description s'applique admirablement aux ouvrages découverts à *Murceint*. La hauteur prodigieuse du mur et ses 2200 mètres de développement, durent suffisamment frapper les romains pour les porter à baptiser l'Oppidum du nom qu'il porte encore tant d'années après sa ruine. Mon opinion me paraît fondée. Je crains seulement une chose à propos de *Murceint*: ne va-t-on pas, à son occasion, achever de faire de notre glorieux et fameux Uxellodunum déjà si nomade, en dépit de la grande autorité de Champolion-Figeac, ne va-t-on pas en faire un Oppidum ubiquiste ?

Je lirai avec bonheur le rapport de M. de Saulcy. Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, la nouvelle assurance de mes sentiments distingués et empressés.

M. l'abbé Augustin SERRES, professeur à Montfaucon.

Mardi, 23 juin 1868.

Un décret, en date du 20 juin, nomme M. Cuniac (membre du Conseil général du Lot), conseiller à la Cour impériale de Toulouse, président du tribunal de première instance de Lyon.

Tous ceux qui ont l'honneur de connaître M. Cuniac, dit le *Journal de Toulouse*, s'expliqueront à la fois, et les regrets que cause son départ, et le choix dont il a été l'objet pour la présidence du second tribunal de l'Empire.

ÉCOLE IMPÉRIALE DE CAVALERIE.

Conditions d'admission.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

1° Être âgé de dix-sept ans au moins et de vingt et un an au plus au 9 octobre de l'année courante, et en justifier par un extrait d'acte de naissance dûment légalisé; avoir au moins la taille exigée pour servir dans la cavalerie légère;

2° Être porteur : d'un certificat délivré par le commandant du dépôt de recrutement du département du candidat, et constatant l'aptitude physique du posulant pour l'arme de la cavalerie; d'un certificat de bonnes vie et mœurs dûment légalisé, délivré dans les formes prescrites par l'article 20 de la loi du 21 mars 1832; du consentement dûment légalisé des père, mère ou tuteur, si le candidat a moins de vingt ans accomplis; d'un extrait du casier judiciaire délivré par le greffier du tribunal civil de l'arrondissement dans lequel est né le candidat;

3° Savoir lire et écrire; connaître l'orthographe, les quatre premières règles de l'arithmétique et les principes élémentaires de la grammaire française;

4° Avoir effectué entre les mains du receveur particulier des finances de la ville de Saumur, pour le compte du Trésor, le versement d'une somme de deux cents francs destinée à couvrir l'Etat des dépenses d'entretien à l'Ecole et l'achat de livres d'instruction.

Institution du Prytanée.

Le Prytanée impérial militaire, spécialement institué à la Flèche pour l'éducation gratuite des fils d'officiers, peut aussi recevoir d'autres enfants, à titre d'élèves payant pension: cet établissement est soumis au régime militaire.

L'instruction donnée au Prytanée comprend les cours littéraires et scientifiques nécessaires pour mettre les élèves en état d'obtenir le diplôme de bachelier ès-sciences, et plus particulièrement de se présenter avec succès aux concours d'admission aux Ecoles impériales polytechnique et spéciale militaire.

Les élèves y pratiquent les exercices militaires et la gymnastique, y compris la natation. Ils y complètent leur instruction religieuse.

Le prix de la pension est de 850 fr., et celui du trousseau de 400 fr. Ces sommes doivent être versées en numéraires dans la caisse du receveur de l'arrondissement où se trouve domiciliée la famille.

Tout les enfants dont l'admission au Prytanée est demandée, soit à titre d'élèves gratuits soit à titre de pensionnaires, doivent, sans exception, subir, dans les quinze premiers jours de juillet, un examen, pour faire constater leur degré d'instruction, devant les jurys départementaux chargés d'examiner les enfants portés comme candidats aux bourses

dans les lycées.

A cet effet, les familles doivent faire inscrire leurs enfants du 15 au 30 juin, à la préfecture du département où elles résident, afin de les présenter devant le jury au moment de l'ouverture du concours.

Les Conseils d'arrondissement se réuniront le 13 juillet, pour la première partie de leur session, dont la durée sera de cinq jours.

Les délibérations de ces assemblées auront, cette année, une importance spéciale, à cause des lois sur les chemins vicinaux. En effet, les municipalités s'occupant dès maintenant, des demandes de participation à l'emprunt sur lequel la loi est basée financièrement, les Conseils d'arrondissement seront admis à présenter, sur chaque projet, leur appréciation auprès du Conseil général.

On nous écrit de Cajarc :

Jeudi, 18 du courant, dans la commune de St-Pierre-Toirac, le cadavre du nommé D... a été retiré des eaux du Lot. Les renseignements parvenus au commissariat de Cajarc prouveraient que D... s'est volontairement donné la mort.

Le 20 du courant, la grêle et les fortes pluies ont ravagé le territoire des communes d'Orniac, de St-Cernin et d'Artis. La moitié de la récolte en vin est perdue. Les blés ont beaucoup souffert. — Le 23, la commune de Cassagne a été aussi fortement atteinte par l'orage.

Par arrêté, en date du 15 juin 1868, le ministre de l'instruction publique a déclaré vacante la chaire de pathologie et thérapeutique générale à la faculté de médecine de Montpellier.

Les candidats à cette chaire devront faire parvenir leurs demandes, titres et justifications à la faculté et au conseil académique.

La récente circulaire du ministre de la guerre, relative au port des armes par les soldats des garnisons, vient d'être l'objet d'un commentaire utile: les généraux commandant les divisions territoriales ont fait, à ce sujet, une instruction spéciale pour tous les chefs de corps placés sous leur commandement. Tous les soldats d'une garnison peuvent sortir complètement désarmés si les colonels le jugent à propos. Il appartient donc au colonel de chaque régiment d'appliquer la mesure du désarmement complet.

AVIS. — Nous avons annoncé dans notre dernier numéro qu'un concours serait établi à Sarlat, le 5 juillet prochain à l'occasion de la foire aux chevaux. « Depuis la publication du programme de ce concours, Sa Majesté a daigné nous faire adresser (nous écrit M. le Secrétaire du comité), une médaille d'or, grand module, laquelle, dans le but de se conformer à ses généreuses intentions, recevra la destination ci-après :

Elle sera décernée, selon la décision du Comité, sous le titre de *Prime de l'Empereur*, au propriétaire domicilié dans l'arrondissement qui présente a le plus beau cheval (ou jument) âgé de moins de sept ans. La préférence, à mérite égal, devra être accordée à celui qui sera né et aura été élevé dans l'arrondissement.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

24	Caumont (Jean), rue de la Préfecture.
25	Conquet (André), faubourg St-Georges.
25	Bérille (Mathilde-Hélène-Gertrude), rue Fondue-Haute.

Décès.

24	Soubrié (Jean), tailleur d'habits, 58 ans, rue St-André.
24	Remolée (Célestin), terrassier, 41 ans, hospice.
25	Duchemen (Marguerite), domestique, 68 ans, rue des Soubirous.
26	Tulle (Emilie), 16 ans 1/2, boulevard Sud.

Pour la chronique locale: A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier émet :

Des obligations communales 4 1/2 0/0, de 4 ans à 8 ans d'échéance.

S'adresser, pour obtenir ces obligations sans frais: à Paris, au siège de l'administration, 19, rue neuve-des-Capucines.

Dans le département: aux recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants de la société.

Départements

Depuis quatre ou cinq jours des orages, presque tous accompagnés de grêle, ont éclaté, dit le *Journal de Toulouse*, sur divers points de la Haute-Garonne et des départements voisins.

Ainsi, vendredi, la grêle est tombée notamment, avec assez d'abondance au Mas du Grenier et les communes environnantes; samedi, les arrondissements de Villefranche-Lauragais et de Castres ont été particulièrement frappés. Un nouvel orage a eu lieu dimanche soir à Périgueux, dit le Périgord. Au moment où il sévissait avec le plus d'intensité et à la suite d'un violent coup de tonnerre, le feu du ciel est tombé sur la maison de M. Feysaguet, rue des Drapeaux et rue Limogeanne. La foudre a successivement parcouru tous les étages de cet immeuble, mais heureusement sans causer aucun accident. Elle a mis le feu dans un panier de charbon et légèrement dégradé les plafonds. Inutile de dire que les personnes habitant cette maison ont été fort effrayées.

Une pluie abondante est tombée samedi et dimanche soir sur Auch et les environs, dit le Courrier du Gers. Malheureusement, la grêle dont elle a été accompagnée, a frappé plusieurs communes du département. Ainsi, on nous dit que les communes de Nongaroulet, Pépieux, Castelnau-Barberens, Traversères, etc., ont été dévastées. Nous lisons dans le Gers : Le changement de température qui nous paraissait imminent s'est opéré, en effet, dès samedi soir; un orage assez violent a éclaté sur notre ville, et la pluie a tombé pendant près d'une heure en trop grande abondance peut-être. Un second orage a achevé, dimanche soir, ce que le premier n'avait fait qu'ébaucher, c'est-à-dire que nous avons eu une chute d'eau moins torrentielle, mais de plus longue durée et dont le résultat bienfaisant pour les récoltes n'est pas douteux. Bien que les coups de tonnerre se soient répétés avant hier avec beaucoup de rapidité et de violence, nous n'avons pas appris qu'aucun accident fût arrivé en ville. Par suite d'un violent orage ayant amené l'interruption des communications télégraphiques, le train 403, du 20 juin, est arrivé à Auch avec une heure dix minutes de retard. L'orage qui nous menaçait depuis plusieurs jours a éclaté samedi dernier dans le canton

de Mauvezin. On nous assure que plusieurs localités ont été frappées. On cite notamment Bajounette et Coutx, dont les récoltes auraient été très gravement endommagées. Samedi dernier également, la foudre est tombée sur les bâtiments de l'hospice de Lectoure. Les dommages purement matériels que la foudre a occasionnés peuvent s'élever à 150 fr. environ. On nous annonce que les communes de Crastes, Nongaroulet, Lamagnère, Castelnau-Barberens, etc., ont été cruellement éprouvées par l'orage du 20 juin. La grêle a détruit une grande partie des récoltes.

Samedi soir, a éclaté sur Pau, dit le Mémorial des Pyrénées, un nouvel orage à la suite duquel la foudre est tombée sur le toit d'une maison en construction rue Colas. L'étincelle a suivi d'abord l'entablement, et, après avoir passé tour à tour de cette maison dans la maison voisine et parcouru son itinéraire avec la bizarrerie qu'on observe d'ordinaire en pareil cas, est sorti par la première issue laissant les habitants éblouis par l'intensité du phénomène électrique et en proie à une terreur indicible. Une femme, nous assure-t-on, n'a repris connaissance que plusieurs heures après. Heureusement que tous ont été quittes pour la peur.

Pour extrait: A. Layton. — Le PHOSPHATE DE FER soluble de LERAS, docteur-ès-sciences, est le médicament le plus remarquable pour la guérison des pâles couleurs, maux d'estomac, digestions pénibles, apparition du sang. Le docteur Bermutz, médecin de l'hôpital la Pitié de Paris, constate dans une lettre sa supériorité sur les autres ferrugineux, dans les termes suivants : « Chez une malade très gravement affectée pour laquelle j'avais dû recourir successivement au fer réduit, au lactate de fer, aux pilules Valet, à l'Eau de Spa et de Passy, le Phosphate de fer soluble a été non-seulement bien supporté, mais a immédiatement amené une amélioration. »

On lit dans le Moniteur : « L'efficacité des leçons de diction professées

par M. Chervin, pour la guérison du bégaïement vient d'être officiellement constaté à Paris, avenue d'Eglan 60. — Douze élèves suivaient le cours : cinq ont été guéris en quinze jours, sept ont en vingt jours de leçons. »

La Saison. Journal Illustré des Dames. FORMAT DE L'ILLUSTRATION 53, Rue Vivienne à Paris. 24 n° par an — 2000 gravures noires — 200 patrons — 600 dessins de broderies, crochet etc — 24 gravures coloriées. Première édition (sans les gravures coloriées) 8 fr. par an; — Départ. 8 f. Deuxième édition (avec les gravures coloriées) 12 f. par an; Départ. 14 f. Un numéro spécimen sera envoyé gratis et franco à qui en fera la demande par lettre affranchie, à M. François Ebhardt, 53, rue Vivienne.

La Saison est un vrai journal de famille qui offre un précieux recueil de dessins, patrons et gravures. Faire économiser le temps et l'argent à ses abonnés par la perfection des dessins et la précision des patrons; leur fournir les nouveautés les plus gracieuses en les mettant à même de les exécuter sans le secours d'une main étrangère, tel est son but. Elle indique les moyens de se passer à peu de frais.

En se plaçant sous le patronage des mères de famille et des jeunes filles La Saison a obtenu, dès son début, le suffrage universel. Il ne lui suffit pas d'avoir tenu le premier rang parmi les publications de son genre, elle veut encore prouver qu'elle saura s'y maintenir, non-seulement en remplissant ses engagements, mais en les surpassant et ceci dans des conditions qu'il est impossible à un autre journal d'imiter. Ainsi, le prospectus du 1er numéro annonçait 1600 gravures noires — 460 patrons et 400 dessins de broderies par an. Voici comment La Saison a tenu sa promesse : Elle a publié dans les 12 numéros de la 1re moitié de l'année 929 gravures noires, 99 patrons et 333 dessins de broderies, soit 129 gravures noires 49 patrons et 433 dessins de broderies PLUS que ses abonnés n'avaient droit de demander.

Les avantages offerts aux abonnés par La Saison sont énormes; elles peuvent s'en convaincre, en lui comparant un autre Journal de modes, quel qu'il soit. Et en effet sa broché l'a placée, dès son début à la tête des journaux de modes. Déjà aujourd'hui La Saison est publiée en dix différentes langues et chaque quinzaine elle raconte à ses 205,000 abonnés dans son langage polyglotte ce que les merveilleuses parisiennes ont décrété dans le règne de la mode.

L'AVENIR NATIONAL, grand Journal quotidien, politique, littéraire, scientifique et commercial, dont le succès a été si rapide, est maintenant dans sa quatrième année. Il a pour rédacteur en chef M. A. PEYRAT, et pour collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Etienne ARAGO, Ad. GAÏFFE, J.-E. HORN, JULES MAHIS, D'ORNANT, A. DESONNAZE, SEINGUERLET, Amédée GUILLEMIN (Sciences physiques), Georges POUCHET (sciences naturelles), et une Variété littéraire, par M. Frédéric MORIN.

L'Avenir national a des correspondants particuliers à Londres, Florence, Bruxelles, La Haye, Genève, Dresde, Vienne, Berlin, Madrid, New-York Rio-Janeiro. Il reçoit de ces correspondants des lettres et des télégrammes spéciaux. L'Avenir national publie chaque semaine une Revue des théâtres par M. Etienne Arago, et une Revue hebdomadaire par M. Henry FOUQUIER, et chaque quinzaine un Feuilleton scientifique par MM. Amédée GUILLEMIN (Sciences physiques), Georges POUCHET (sciences naturelles), et une Variété littéraire, par M. Frédéric MORIN. L'Avenir national contient chaque jour un Bulletin de la Bourse et un Tableau de toutes les valeurs cotées, ainsi qu'une Revue commerciale, industrielle et agricole, contenant les cours exacts des marchés, et la plus complète de tous les journaux. On s'abonne à Paris, 24, rue du Bouloi, et dans les départements, chez tous les libraires, et dans les bureaux de poste. — Le prix de l'abonnement pour les départements est de 64 fr. par an; 32 fr. pour six mois; 16 fr. par trimestre, et 5 fr. 50 pour un mois.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M^e Berloty, notaire à Lyon. Par actes passés devant M^e François-Félix Berloty, notaire à Lyon, M. Victor Delphieux, banquier à Bort (Corrèze), a acquis de M. Charles-Julien Lacroix, de St-Clement ou de St-Vincent-de Reims (Rhône), moyennant le prix de 123,500 fr., tout ce qui resta actuellement à M. Lacroix, soit à la Société qu'il représente du domaine du Paulhac, actuellement converti en immeubles. — Et par le second de M. Pierre-Victor Deville, propriétaire habitant alternativement à Fontaines-sur-Saône (Rhône), ou à St-Etienne (Loire), moyennant 200,000 fr., tous les immeubles sans exception que possède M. Deville dans l'arrondissement de Figeac. L'acte de cette vente a été signifié à qui de droit.

En conséquence la présente insertion est requise afin que ceux qui ont des hypothèques légales sur lesdits immeubles aient à former leur inscription au bureau des hypothèques de Figeac, dans le délai de deux mois à partir de ce jour sous peine de forclusion.

Expropriation pour cause d'utilité publique. Cession de terrain, par Elisabeth Pégourie veuve Guilhem, de Corn, pour l'établissement du ch. v. de gr. c. n° 41. — Idem par le sieur Navarre et Gauthier Pierre, de Corn, pour l'établissement du même chemin.

(Extrait du Mémorial de Figeac, du 25 juin.)

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

MANUFACTURE à Paris, rue de Bondy, 35. COUVERTS ALFÉNIDE. Représentants dans les principales villes DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER. FIDÈLES AUX PRINCIPES QUI NOUS ONT TOUJOURS GUIDÉS : LIVRER AU MEILLEUR MARCHÉ POSSIBLE LES MEILLEURS PRODUITS. Ces améliorations sont : 1° Suppression du métal jaune dans la fabrication des couverts; 2° Emploi exclusif du métal blanc, DIT ALFÉNIDE, pour cette fabrication; 3° Augmentation de la charge d'argent; 4° Abaissement du prix des couverts. Notre représentant est : à Cahors, MM. Mandelli frères.

Le Sieur LOURMET

CHAUDRONNIER, POMPIER

RUE FÉNÉLON, à CAHORS.

A l'honneur de prévenir MM. les concessionnaires des eaux de la ville de Cahors, qu'il tient à leur disposition des Robinets d'un nouveau système breveté, qu'il garantit, résistant aux plus fortes pressions sans la moindre perte d'eau, et qui, par leur disposition intérieure et toute particulière sont inattaquables par le calcaire entraîné par les eaux distribuées en ville. Même système pour cuves et barriques. Leur dépense d'entretien est nulle, ils peuvent durer indéfiniment. Le sieur LOURMET, se charge des canalisations intérieures et de toutes réparations, concernant les conduites des eaux. Fourneaux économiques, Pompes, Poiles, Batterie de cuisine en tout genre, à des prix très-modérés.



GUERREI GUERREI AU PRÉJUDICÉ ET À LA ROUTINE. Nous offrons : 1° aux malades des prévisions sérieuses; 2° aux médecins de contrôler nos expériences pour montrer que la FÉLÈNE MEXICAINE du docteur Rento del Rio, de Mexico, est le spécifique sûr et commode pour guérir les maladies de poitrine, bronchites chroniques, catarrhes pulmonaires, maladies des os, épuisement, pauvreté du sang et phthisie pulmonaire jusqu'au deuxième degré. — Boîtes de 20 pilules, 2 fr. 25; de 40, 4 fr., et de 80, 7 fr. — Envoi franco par la poste. CAFÉ HYGIÉNIQUE DE SANTÉ, souverain pour combattre les maladies des voies digestives, migraines et névralgies, recommandé aux personnes nerveuses. — 80 tasses pour 1 fr. 50. — COLLEGE SVIATKA, importation galvanoplastique russe. Préserve du cramp et de la coqueluche, facilite la digestion et éloigne les vers chez les enfants. — Prix: 2 fr. franco par la poste. E. Bartier et C^e à Tulle. — rare (Rhône), Paris, 10, galerie Vivienne. LYON, quai Pierre-Scize, 114, et dans toutes les bonnes pharmacies et épiceries. — D'écrit à Cahors, chez M. Burgallères, fils, négociant.

CAFÉ DU PHÉNIX

Raymond VÈZES, à Gourdon.

BIÈRE DREHER

DE VIENNE (AUTRICHE.)

Médaille d'or, Exposition universelle de 1867.

Dans l'Etablissement, Pompe à pression pour la Bière.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER. Départ de Cahors : 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir. Départ d'Assier : 4 h. après-midi;

Eaux MINÉRALES DE CRANSAC

(Station de chemin de fer). Près et par AUBIN (Aveyron). EAUX MANGANÉSIENNES, souveraines contre les maladies du foie, gastralgies, fièvres intermittentes rebelles. — Les eaux de la source basse étant inaltérables, peuvent être expédiées en toutes saisons et au delà des mers. — Caisse de 36 bouteilles capsulées, 18 fr. 20 bouteilles, 14 fr. — S'adresser à Cransac, à M. Dupuy, régisseur, à Paris, dans les principales pharmacies, et dépôts d'eaux minérales. — Etablissement de bains dans le parc des Eaux. — Eaux naturelles

A VENDRE L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement. Le propriétaire-gérant : A. LAYTON.

FABRIQUE D'INSTRUMENT D'AGRICULTURE

DARJUS, AINÉ

A TERRASSOU (DORDOGNE.)

Succursale à St-Céré (Lot).

Grand assortiment de Vanos, vanant et criblant, à double fons, mobile, faisant plusieurs qualités de grains, et à crible et cylindre grand modèle vanant et criblant 120 hectolitres par jours, depuis 60 fr. à 130. Pressoirs à vins et à cidre et huile de toutes dimensions.

Magasin de Voitures

EN TOUT GENRE

Neuves et d'occasion à des prix au dessous de toute concurrence.

S'adresser à M. SEVAL, Carrossier, hôtel des Ambassadeurs, à Cahors.

A VENDRE

Une coupe de gros bois de chêne, pour traverses de chemin de fer. S'adresser à Monsieur de Belmont, au château de Belmont, canton de Lalbenque. Ce bois est situé à 25 kilomètres de Cahors. — Exploitation très facile.

1868

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT DU LOT

ÉDITÉ PAR A. LAYTON.



EN VENTE, A CAHORS,

Chez MM. Calmette, Bourion, Crayssac, Godinaud, Bourges, Castanet. A FIGEAC, M. Delbos. A GOURDON, MM. Dauriac et Lacambre.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trou-



veront chez lui Poste aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures ont remises à neuf.